

Plan de sécurité civile

Préparation générale Phase 1

**Municipalité de
CHAMBORD**

TABLE DES MATIÈRES

<u>Section</u>	<u>Contenu</u>	<u>Page</u>
1.	Avant-propos – Lettre du maire	4
2.	Objectifs du plan	5
3.	Organisation municipale en situation de sinistre	
3.1	Organigramme de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) .	6
3.2	Le Conseil municipal	7
3.3	Le Coordonnateur municipal de la sécurité civile	9
3.4	Le Coordonnateur de site	11
3.5	Les Responsables de missions (champs d'intervention).....	12
4.	Administration	
4.1	Rôle de l'administration en situation de sinistre.....	13
4.2	Ressources.....	14
5.	Communications	
5.1	Rôle du service des communications en situation de sinistre	16
5.2	Ressources.....	18
6.	Sécurité des personnes	
6.1	Rôle du Service de police en situation de sinistre	19
6.2	Ressources.....	20
7.	Sécurité incendie	
7.1	Rôle de la Sécurité incendie en situation de sinistre	21
7.2	Ressources.....	22
8.	Services aux personnes sinistrées	
8.1	Rôle des Services aux personnes sinistrées en situation de sinistre	23
8.2	Ressources.....	24
9.	Services techniques et transports	
9.1	Rôle des Services techniques en situation de sinistre.....	27
9.2	Rôle des Transports en situation de sinistre	28
9.3	Ressources.....	29

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Section</u>	<u>Contenu</u>	<u>Page</u>
10.	Le Conseil municipal	30
11.	Aléas potentiels identifiés.....	30
12.	Clientèles vulnérables	30
13.	Liste de distribution du plan	31
14.	Centre de coordination municipal.....	32
15.	Centre de services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire	33
16.	Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)	34
17.	Schéma d'alerte	35
18.	Bottin des ressources	36
Annexe 1	Modèle de résolution municipale	37
Annexe 2	Aide-mémoire – Trousse d'urgence de base	39
Annexe 3	Journal des opérations	41
Annexe 4	Exemple d'aspects à considérer lors d'une évacuation de la population... 42	
Annexe 5	Fiche d'inscription des évacués.....	44
Annexe 6	Liste des acronymes et des sigles.....	45
Annexe 7	Glossaire	46
Annexe 8	Autres éléments de la préparation générale.....	49
Annexe 9	Autres éléments de la connaissance des risques	50

1. Avant-propos – Lettre du maire

Chers contribuables,

Il m'est agréable de présenter la première phase du plan de sécurité civile réalisé par notre municipalité comprenant un portrait sommaire des risques présents sur le territoire et couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres.

Ce plan a deux préoccupations :

1. Favoriser la réflexion portant sur la connaissance des risques présents sur le territoire de notre municipalité afin d'orienter la préparation visant à faire face aux sinistres;
2. Mettre en place la structure et les modalités d'organisation de la réponse aux sinistres qui peuvent s'appliquer à une variété d'aléas et de situations et qui tiennent compte des ressources municipales dont nous disposons.

Le coordonnateur municipal de la sécurité civile et le Conseil municipal se sont adjoint le personnel nécessaire pour faire une recherche concernant les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire.

J'invite tous les citoyens à participer à notre organisation de la sécurité civile et je les remercie de leur appui.

LE MAIRE,



Luc Chiasson

2. Objectifs du plan

Dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire, la municipalité de Chambord a préparé la première phase d'un plan de sécurité, en conformité avec le modèle proposé par la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Les objectifs du plan sont :

- D'identifier les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire;
- De mettre en place les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres afin d'aider notre municipalité à réagir promptement lors de tout type de sinistre;
- De prévoir et de planifier le recours à des ressources extérieures lors d'un sinistre grâce à l'établissement d'ententes de service avec les municipalités environnantes afin d'augmenter la capacité de réponse de la municipalité

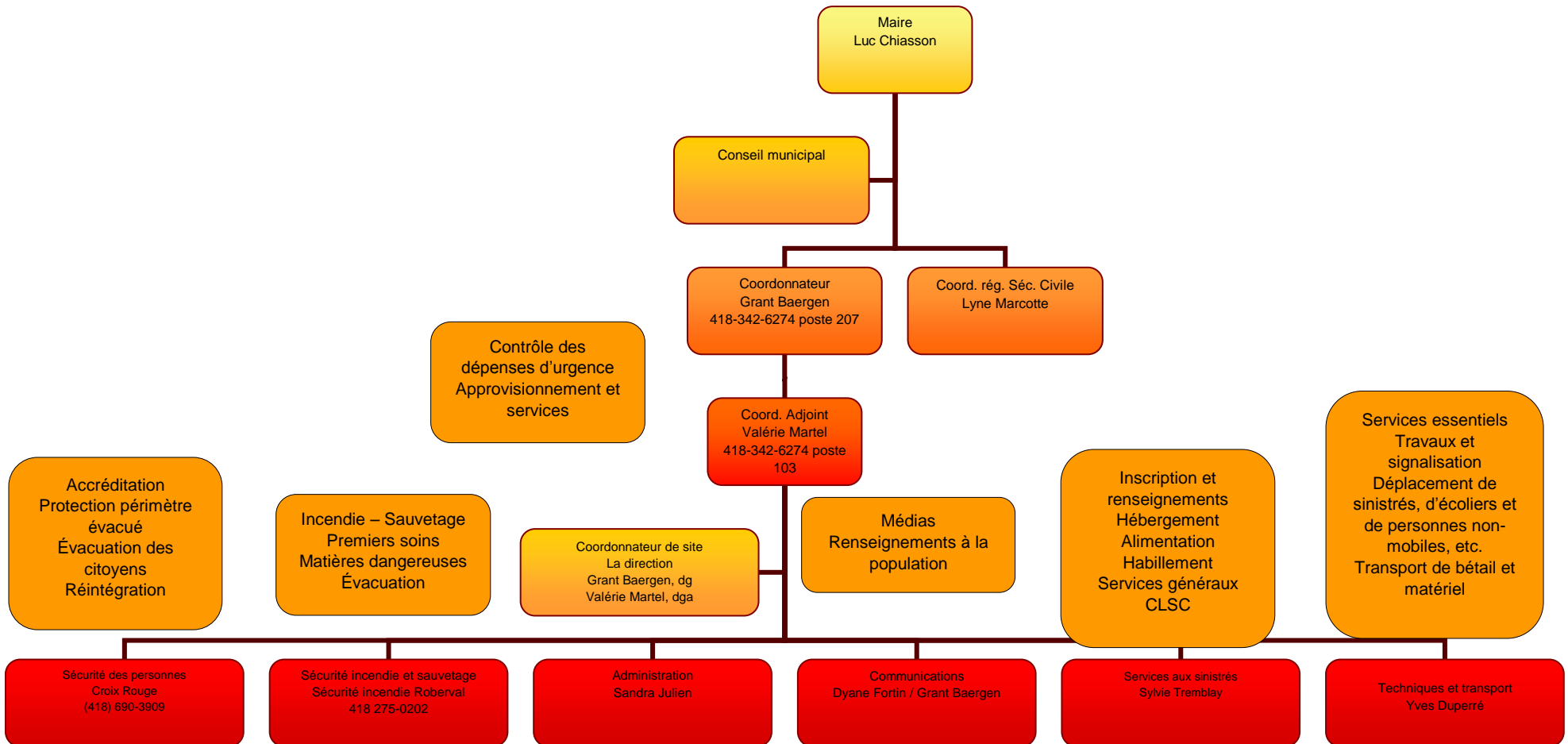
Le plan permet d'identifier nos besoins en matière de sécurité civile et de préparer nos ressources à réagir le plus rapidement et efficacement possible lors d'un sinistre. Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue. Ainsi, la planification des éléments prioritaires réalisée dans ce document constitue un premier pas vers le développement d'une préparation générale destinée à répondre aux conséquences et aux besoins générés par la plupart des sinistres. Dans le même esprit, l'identification des aléas potentiels et des clientèles vulnérables représente une première étape vers la connaissance de nos risques.

Malgré cette préparation, si la capacité d'intervention de la municipalité venait à être dépassée par les événements, le soutien des services gouvernementaux pourrait être sollicité.

3. ORGANISATION MUNICIPALE EN SITUATION DE SINISTRE

3.1 Organigramme de l'OMSC

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD



3.2 Le Conseil municipal

Avant un sinistre

- Mettre en place une structure responsable de la planification de la sécurité civile (Comité municipal de sécurité civile, etc.);
- Nommer un coordonnateur municipal de la sécurité civile, un coordonnateur de site, les responsables de missions et leurs substituts;
- Approuver la planification de la sécurité civile et assurer un suivi de gestion de cette planification;
- Signer les protocoles d'entente : fourniture de services, délégation de compétence et régie intermunicipale;
- Informer la population;
- S'assurer que les autres organismes sur leur territoire ont fait leur planification de la sécurité civile;
- S'assurer de l'harmonisation de la planification de la sécurité civile municipale avec celle des organismes et des industries sur le territoire, avec celle des municipalités voisines et avec celle de la Direction régionale de la sécurité civile.

Pendant un sinistre

- Demander la mise en place du plan de sécurité civile;
- Informer la Direction régionale de la sécurité civile et au besoin, demander l'aide des ressources gouvernementales;
- Suivre l'évolution du sinistre et la mise en œuvre des mesures de préparation pour faire face aux sinistres;
- Émettre certaines directives à l'intention du coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Autoriser des dépenses;
- Décréter l'évacuation d'un secteur donné;
- Informer la population et les journalistes;
- Soutenir le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Représenter les citoyens;
- Aider les autres municipalités.

3.2 Le Conseil municipal (suite)

Après un sinistre

- Demander que la municipalité, ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière;
- Acheminer les demandes d'aide de ses citoyens au gouvernement du Québec;
- Suivre le retour à la normale;
- Superviser l'analyse des causes et des effets du sinistre et s'assurer d'un suivi approprié;
- Remettre aux instances régionales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.

3.3 Le Coordonnateur municipal de la sécurité civile

Avant un sinistre

- Assurer les liens entre le comité municipal de sécurité civile et les ressources municipales;
- Coordonner la planification de la sécurité civile;
- S'assurer de la formation d'un ou de plusieurs substituts;
- Structurer ses ressources en fonction des missions;
- Susciter la concertation entre les personnes ressources des diverses missions;
- S'assurer que ses personnes ressources sont préparées pour faire face adéquatement à un sinistre;
- Harmoniser la planification de la sécurité civile municipale avec celle des organismes et des industries sur le territoire, avec celle des municipalités voisines et avec celle de la Direction régionale de la sécurité civile.

Pendant un sinistre

- Évaluer la situation et mettre en place, en tout ou en partie, les mesures de préparation pour faire face aux sinistres;
- Ouvrir le centre de coordination municipal;
- Informer le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile;
- Animer les breffages;
- Coordonner les intervenants municipaux;
- Assurer les liens entre le coordonnateur régional et les ressources municipales;
- Émettre certaines directives concernant les opérations;
- Valider l'information véhiculée;
- Recommander l'évacuation d'un secteur donné;
- Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens;
- Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires;

3.3 Le Coordonnateur municipal de la sécurité civile (suite)

Après un sinistre

- S'assurer de la mise en place de mesures de rétablissement;
- Fermer le centre de coordination municipal;
- Remettre au conseil municipal un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets, une description des coûts et une proposition de mesures préventives pour ce type de sinistre ou de correctifs à inclure dans la préparation pour faire face aux sinistres;
- S'assurer de la tenue d'une réunion d'évaluation;
- Évaluer la préparation pour faire face aux sinistres.

3.4 Le Coordonnateur de site

Avant un sinistre

- Collaborer à la planification de la sécurité civile;
- Préparer les ressources humaines à intervenir adéquatement;
- Évaluer ses besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, etc.

Pendant un sinistre

- Ouvrir le centre des opérations d'urgence sur le site (COUS);
- Coordonner les activités sur les lieux du sinistre;
- Élaborer des stratégies d'intervention;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Appliquer les directives reçues du coordonnateur municipal de la sécurité civile en ce qui concerne les opérations;
- Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de la sécurité civile de l'évolution du sinistre et de la mise en œuvre des mesures de la préparation pour faire face aux sinistres.

Après un sinistre

- Fermer le centre des opérations d'urgence sur le site (COUS);
- Assister le coordonnateur dans la préparation du rapport à remettre au conseil municipal.

3.5 Les Responsables de missions (champs d'intervention)

Avant un sinistre

- Définir les responsabilités de sa mission;
- Collaborer à la planification de la sécurité civile;
- Organiser les ressources, afin qu'en cas de sinistre, l'intervention soit adéquate;
- Évaluer les besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, acheter de l'équipement, organiser de la formation, négocier des ententes de service, etc.;
- Entretenir les relations avec les bénévoles;

Pendant un sinistre

- Coordonner les ressources de sa mission;
- Soutenir le coordonnateur de site;
- Informer le coordonnateur municipal de la sécurité civile du déroulement des activités de sa mission;
- Assurer les liens entre ses ressources, le coordonnateur municipal de la sécurité civile et le coordonnateur de site;
- Assurer les liens entre ses ressources et les ressources externes publiques, privées ou bénévoles.

Après un sinistre

- Assister le coordonnateur municipal de la sécurité civile dans la préparation du rapport à remettre au conseil municipal;
- Réviser la préparation pour faire face aux sinistres et sa planification en fonction de sa mission.

4. ADMINISTRATION

4.1 Rôle de l'administration en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Négocier des ententes de service avec des associations, des organismes, des industries, des entreprises ou d'autres municipalités;
- S'assurer de la disponibilité de l'équipement nécessaire pour le centre de coordination municipal;
- Tenir à jour le bottin des ressources;
- Prévoir des mécanismes d'allocation et de contrôle budgétaire.

Pendant un sinistre

- Gérer le centre de coordination municipal;
- Coordonner les ressources humaines, matérielles et financières;
- Conseiller le coordonnateur municipal de la sécurité civile dans le domaine légal;
- Soutenir le coordonnateur municipal de la sécurité civile lors des breffages;
- Contrôler et comptabiliser les dépenses d'urgence par catégorie;
- Tenir à jour le journal des opérations.

Après un sinistre

- Recueillir des renseignements ou compiler des dossiers de personnes physiques ou morales pour faire une demande d'aide financière;
- Faire un rapport des faits saillants;
- Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière;
- Évaluer les dommages aux biens publics et privés;
- Soutenir le coordonnateur municipal de la sécurité civile lors des réunions d'évaluation;
- Collaborer à l'évaluation de la préparation pour faire face aux sinistres.

4.2 Ressources

4.2.1 Ressources humaines

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Grant Baergen	Directeur général		
Valérie Martel	Adjointe à la direction		

4.2.2 Ressources en télécommunications

4.2.2.1 Ressources humaines

Radio amateur (VE-2) () _____
ou 1-866-776-8345

4.2.2.2 Endroits vitaux pour les communications lors d'un sinistre

Hôtel de ville 1526 rue Principale 418-342-6274 poste 207 : Direction

Salle Communautaire 72 boul de la Montagne 418-342-6274 poste 330/331/332

École Jolivent 1536, rue Principale 418 275-4330 poste 1321 : Direction

Coop de Chambord, 1945 QC-169 418-342-6495 poste 102 : Direction

Résidence Lamy 45 Rue de la Plaine (418) 342-8469

Église St Louis 1508 Rue Principale (418) 342-6414

4.2.3 Ressources en ravitaillement

Commerce

Responsable

Domicile

Travail

Coop de Chambord : Claude Bérubé, DG

4.2.4 Intervenants de l'extérieur : 911

Hydro-Québec 1-888-385-7252

SOPFEU Québec 418 871-3341
Régionale 418-275-6400

Sûreté du Québec 418-275-0433

Service téléphonique Tell-Tech 418-695-0863 / 418-545-7070

5. COMMUNICATIONS

5.1 Rôle du service des communications en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Informer les médias du contenu de la planification de la sécurité civile;
- Informer les médias sur les modalités prévues par la préparation pour faire face aux sinistres pour maintenir des relations avec eux;
- Informer la population des mesures prévues par la préparation pour faire face aux sinistres;
- Informer la population des mesures préventives ou d'atténuation à prendre.

Pendant un sinistre

- Publier les mises en garde qui s'imposent concernant la santé, le bien-être et la sécurité des personnes de même que la protection des biens;
- Coordonner les activités d'information pour les médias : conférences de presse, communiqués, etc.;
- Conseiller le maire ou toute autre autorité municipale en matière de communication;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Fournir aux médias tout le support dont ils ont besoin;
- S'assurer que les personnes évacuées sont bien informées sur l'évolution de la situation;
- Mettre sur pied le centre de presse et le service de renseignements à la population;
- Informer la population de l'évolution du sinistre, des services disponibles et du numéro de la ligne d'urgence dédiée à l'information publique;
- Organiser des séances publiques d'information.

Après un sinistre

- Informer la population sur les modalités à suivre concernant le retour à la normale;
- Fournir l'information concernant les demandes d'aide et les programmes d'aide financière;
- Informer les médias de l'évaluation qui a été faite concernant la préparation pour faire face aux sinistres

5.2 Ressources

5.2.1 Ressources humaines

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Dyane Fortin	Communications		
Françoise Lapointe	Communications		

5.2.2 Médias

- Journal L'étoile du Lac
Tél. : 418-275-2911
Fax :
- Journal Le Quotidien
Tél : 418 545-4474
Fax :

STATION-RADIO

- Poste 99,5 Planète
Tél. :
Fax. :
- Poste 93,1 Radio-Canada
Tél. : 418-696-6600
Fax :

STATION-TÉLÉVISION

- Station Radio-Canada
Tél : 418-696-6600
- Station TVA
Tél : 418 549-2576

5.2.3 Imprimeries

- Imprimerie Garma
Tél. : 418 275-2243
Fax :

6. SÉCURITÉ DES PERSONNES

6.1 Rôle du Service de police en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Collaborer à l'élaboration des procédures d'évacuation;
- Collaborer à l'évaluation des dangers qui menacent la population.

Pendant un sinistre

- Vérifier l'authenticité de l'alerte;
- Informer le coordonnateur municipal de la sécurité civile de la nature et de la gravité du sinistre;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Assurer la sécurité du lieu et en contrôler l'accès;
- Diriger la circulation sur le lieu;
- Demander les services ambulanciers et, au besoin, alerter le réseau de la santé et des services sociaux;
- Prévenir le pillage et le vandalisme;
- Coordonner l'évacuation;
- Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel;
- Faire transporter les personnes décédées et prévenir le coroner;
- Assurer les liens entre les services de police.

Après un sinistre

- Aider les personnes sinistrées à réintégrer leur domicile;
- Collaborer à l'évaluation de la préparation pour faire face aux sinistres.

6.2 Ressources

S.Q. Nancy Potvin

MRC Domaine-du-Roy

Adresse : 235 Rue Tanguay, Roberval, QC G8H 3B3

Tél. : (418-275-0433)

Télécopieur : ()

INTERVENTION

310-4141

Cellulaire * 4141

Directeur

Sûreté du Québec, Roberval :

Marraine : Nancy Potvin 418-275-0433 ; 418-679-0240

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Rôle de la Sécurité incendie en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Collaborer à l'identification des aléas qui menacent la population;
- Collaborer à la mise en place des mesures de prévention ou de mitigation;
- Étudier les types de sauvetage requis dans son secteur.

Pendant un sinistre

- Participer à l'évacuation de la population et au transport des blessés;
- Prévenir, contenir et éteindre les incendies;
- Aider à secourir les personnes sinistrées : décarcération, sauvetage en forêt, premiers soins, etc.;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Assurer la décontamination des lieux ou des personnes sinistrées;
- Rendre le lieu du sinistre accessible aux autres intervenants.

Après un sinistre

- Nettoyer le lieu du sinistre;
- Collaborer à l'évaluation de la préparation pour faire face aux sinistres

7.2 Ressources

7.2.1 Ressources humaines – Sécurité incendie et désincarcération

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>	<u>Cellulaire</u>
Rémi Parent	Directeur		418-275-0202	
David Laroche	Caserne			

7.2.2 Ressources humaines – Sauvetage et Recherche en forêt

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>	<u>Cellulaire</u>
------------	-----------------	-----------------	----------------	-------------------

7.2.3 Équipement des sauveteurs : signaler le 911

7.2.4 Liste d'inventaire des équipements

8. SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES

8.1 Rôle des Services aux personnes sinistrées en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Collaborer à la planification des procédures d'évacuation;
- Inventorier les ressources d'hébergement, d'alimentation et d'habillement et négocier des ententes de service.

Pendant un sinistre

- Accueillir les personnes évacuées, procéder à leur inscription et s'occuper des retrouvailles;
- Mettre sur pied les services d'hébergement, d'alimentation et d'habillement;
- Fournir aux personnes sinistrées un support logistique ou financier;
- S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias d'information;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile.

Après un sinistre

- Aider les personnes sinistrées à réintégrer leur domicile;
- Collaborer à l'évaluation de la la préparation pour faire face aux sinistres.

8.2 Ressources

8.2.1 Ressources humaines (accueil)

<u>Nom</u>	<u>Fonction ou responsabilité</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>	<u>Cellulaire</u>
Sylvie Tremblay	Responsable Salle Communautaire Alimentation Logement et habillement Inscription et renseignements			

8.2.2 Ressources humaines (santé)

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>	<u>Cellulaire</u>
Hôtel Dieu—Roberval				

8.2.3 Ressources humaines (secouristes)

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>	<u>Cellulaire</u>
Patrick Lévesque	Pompier Kinésiologue			

8.2.5 Ressources humaines (Groupes sociaux)

<u>Groupements</u>	<u>Responsable</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
--------------------	--------------------	-----------------	----------------

8.2.6 Ressources matérielles (Édifices publics)

<u>Bâtiment</u>	<u>Responsable</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
-----------------	--------------------	-----------------	----------------

Garage municipal	Yves Duperré		
------------------	--------------	--	--

Festival du Cowboy Chambord (FDCC)	William Laroche		
---------------------------------------	-----------------	--	--

Centre communautaire	Sylvie Tremblay		
----------------------	-----------------	--	--

Église paroissiale		(418) 342-6414	
--------------------	--	----------------	--

École Jolivent	Claude Rénauld	(418) 275-4330 p. 1321	
----------------	----------------	------------------------	--

9. SERVICES TECHNIQUES ET TRANSPORTS

9.1 Rôle des Services techniques en situation de sinistre

Avant un sinistre

- S'assurer de la disponibilité des ressources matérielles nécessaires;
- Collaborer à la planification et à la réalisation de mesures de prévention ou de mitigation;
- Entretenir les équipements;
- Identifier les experts à solliciter et négocier des ententes de service;
- Tenir à jour des données techniques sur les risques identifiés.

Pendant un sinistre

- Fournir l'expertise et les équipements spécialisés pour contrer les effets du sinistre;
- Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Couper les services publics.

Après un sinistre

- Inspecter les édifices et recommander, s'ils sont sécuritaires, leur accessibilité;
- Coordonner les activités de décontamination ou de nettoyage;
- Évaluer les dommages;
- Rétablir les services publics;
- Collaborer à l'évaluation de la préparation pour faire face aux sinistres.

9.2 Rôle des Transports en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Collaborer à l'élaboration des procédures d'évacuation;
- Inventorier les moyens de transport et leurs circuits;
- Préparer la signalisation nécessaire;
- Préparer des ententes de service.

Pendant un sinistre

- Fournir les moyens de transport;
- Assurer l'accès routier au lieu du sinistre et la signalisation nécessaire;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile.

Après un sinistre

- Réparer les voies de transport;
- Collaborer à l'évaluation de la préparation pour faire face aux sinistres.

9.3 Ressources

9.3.1 Ressources humaines

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>	<u>Cellulaire</u>
Yves Duperré	Chef d'équipe			
Marc-André Goulet	Adjoint			

9.3.2 Ressources en équipement (Entrepreneurs)

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>	<u>Cellulaire</u>
------------	-----------------	-----------------	----------------	-------------------

9.3.3 Ressources humaines (Transports)

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>	<u>Cellulaire</u>
Réal Laroche	Autobus Laroche inc.			
Yves Duperré	Chef d'équipe			
Marc-André Goulet	Adjoint			

10. Le Conseil municipal

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Téléphone</u>		<u>Cellulaire</u>
			<u>Travail</u>		
Luc Chiasson	Maire				
Camil de Launière	Conseiller				
Lise Noël	Conseiller				
Diane Hudon	Conseiller				
Valérie Gagnon	Conseiller				
Robin Doré	Conseiller				
William Laroche	Conseiller				

11. Aléas potentiels identifiés

- Incendie
- Inondation
- Fuite de gaz
- Explosion
- Tremblement de terre
- Accident ferroviaire

12. Clientèles vulnérables

- École Jolivent
- Manoir Chambordais
- Résidence Lamy
- Résidence St. Louis
- Église St. Louis

13. Liste de distribution du plan

COPIE NO:	SERVICE / ORGANISME	NOM PRÉNOM
1	Mairie	Chiasson, Luc
2	Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Baergen, Grant
3	Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint	Martel, Valérie
4	Coordonnateur de site	Baergen, Grant
5	Police – SQ	Potvin, Nancy
6	Administration	Baergen, Grant
7	Communication	Fortin, Dyane
8	Services aux personnes sinistrées	Sylvie Tremblay
9	Service incendie	Parent, Rémi
10	Services techniques et transports	Duperré, Yves
11	Substitut administration	Martel, Valérie
12	Substitut communication	Lapointe, Françoise
13	Substitut services aux personnes sinistrées	Camil de Launière
14	Substitut incendie	Doré, Robin / Laroche, Wm.
15	Substitut services techniques et transports	Goulet, Marc-André
16	MSP	Marcotte, Lyne

14. Centre de coordination municipal

CENTRE DE COORDINATION			CENTRE SUBSTITUTIF		
Usage habituel : Mairie de Chambord			Usage habituel : Salle Communautaire		
Adresse : 1526 rue Principale			Adresse : 72 boul de la Montagne		
Télécopieur : (418) 342-8438			Télécopieur : ()		
Lignes téléphoniques : (418) 342-6274 ()			Lignes téléphoniques : (418) 342-6274 Poste 330/331/332		
Responsable du local (pour faire ouvrir en urgence) Nom : Baergen, Grant Téléphone :			Responsable du local (pour faire ouvrir en urgence) Nom : Tremblay, Sylvie Téléphone :		
Génératrice	oui	non	Génératrice	oui	non
	x			x	
Héliport (grand stationnement, champs, etc.)	oui	non	Héliport (grand stationnement, champs, etc.)	oui	non
		x			x

PERSONNEL DE SOUTIEN

RESPONSABLE DU CENTRE

Aménager le centre de coordination, coordonner les activités du personnel de soutien, etc.

PERSONNEL

Téléphonie, secrétariat, mise à jour des informations sur les cartes et tableaux, opération des réseaux de télécommunications, etc.

15. Centre de services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire**Nom de l'établissement et usage habituel :** Salle Communautaire**Adresse :** 72 Boulevard de la Montagne, Chambord, QC G0W 1G0**Téléphone :** 418-342-6274 postes 330/331/332**Télécopieur :****Propriété de :** Municipalité de Chambord**Entente préalable :****Conditions :****Génératrice :** Oui Non**Responsable du local (pour faire ouvrir en urgence) :**

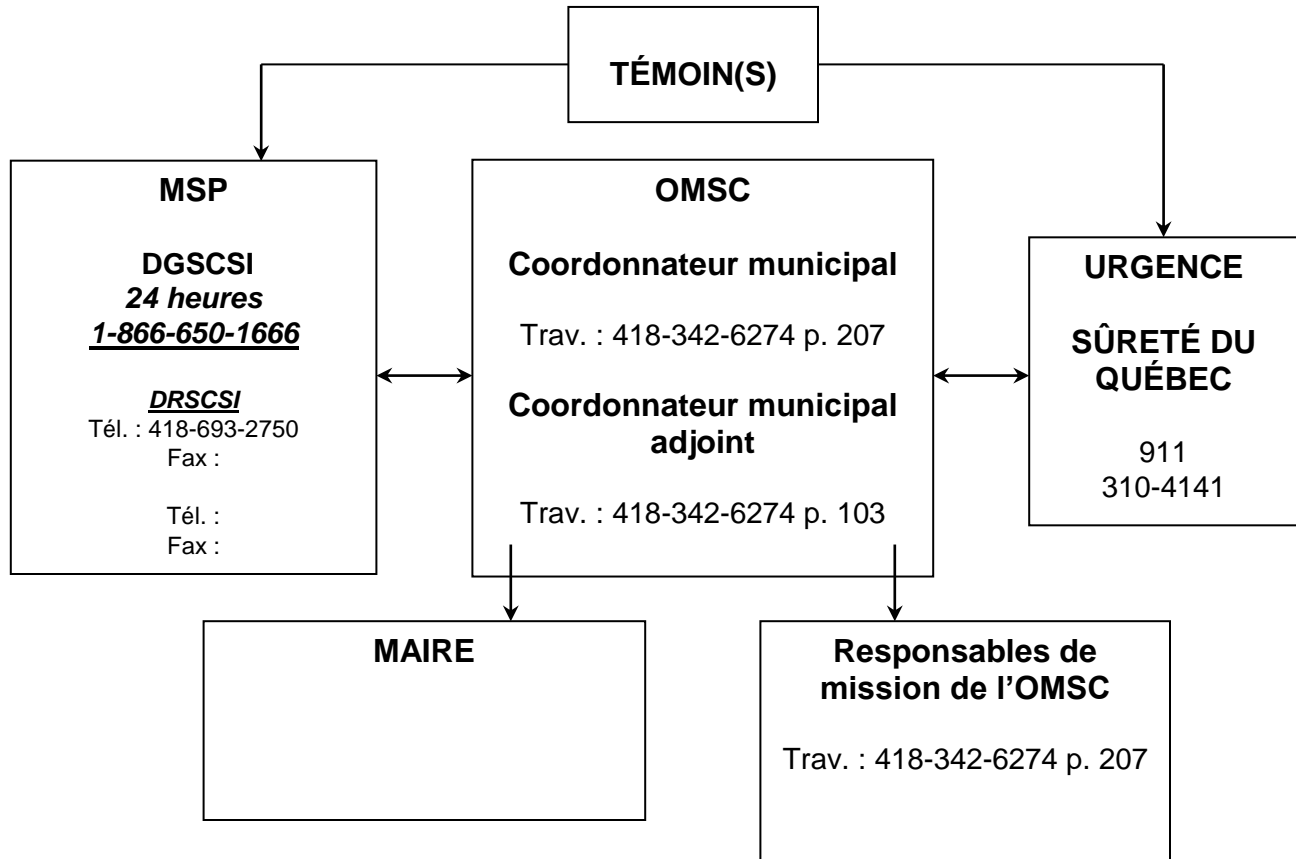
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONES
Sylvie TREMBLAY	Responsable de salle	

Période de disponibilité : 12 mois/année**Capacité d'accueil :** 289 personnes**Services disponibles :** cuisine ; toilettes ; bibliothèque ; tables ; chaises

16. Organisation municipale de la sécurité civile

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>	<u>Cellulaire</u>
Grant Baergen	Coordonnateur municipal			
Valérie Martel	Coordonnateur municipal adjoint			
Grant Baergen	Coordonnateur de site Administration			
Dyane Fortin	Communication			
David Laroche	Sécurité Incendie			
Dyane Fortin	Services aux personnes sinistrées			
Yves Duperré	Services techniques et transports			

17. Schéma d'alerte



18. Bottin des ressources

<u>Organismes</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Télécopieur</u>
MSP, Direction générale de la sécurité Civile et de la sécurité incendie	Sandra Belzil, directrice 418 695-7872	418 695-7875
COG (Centre des opérations gouvernementales) 24 heures	Qc (866) 650-1666	(866) 269-2324
Sûreté du Québec Roberval	(418) 275-0433	()
Service des incendies Roberval	(418) 275-0202	()
Centre Hospitalier Roberval	(418) 275-0110)	()
CLSC Roberval	(418) 275-0634	()
Centre de santé Roberval	(418) 275-0634	()
Pharmacie Chambord	(418) 342-6263	()
Ambulances	(911)	()
Autobus Laroche Chambord	Réal Laroche	
Coop de Chambord Claude Bérubé, DG	418-342-6495 poste 102;	
Hydro-Québec St. Félicien	1 888-385-7252	()
SOPFEU Roberval	(418) 275-6400	()
Télébec Itée Bécancour	1 888-835-3232	()
Journal local L'Étoile du Lac Roberval	(418) 275-2911	()
Station-radio Planète 99,5 Roberval	(418) 275-1831	()
Station-télévision et radio Radio Canada SLSJ	(418) 696-6600	()
Station-télévision TVA SLSJ	(418) 549-2576	

Église paroissiale Saint-Louis	(418) 342-6414	()
Festival du Cowboy		
L'Âge d'or	()	()



MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Chambord tenue à la mairie de Chambord le 7 mai 2018 sous la présidence de monsieur Luc Chiasson.

Sont également présents, les conseillers :
Diane Hudon
Lise Noël
Valérie Gagnon
Robin Doré
Camil Delaunière
William Laroche

RÉSOLUTION 05-159-2018 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'origine naturelle ou anthropique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chambord reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

- 1- Que le plan de sécurité civile adapté à notre municipalité préparé par monsieur Grant Baergen, le coordonnateur municipal de la sécurité civile, soit adopté ;
- 2- Que monsieur Grant Baergen, directeur général et secrétaire-trésorier soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Vraie copie certifiée conforme le 8 mai 2018,

Directeur général et secrétaire-trésorier,


Grant Baergen

GB/sj

FONCTION**NOM**

Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Grant Baergen
Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint	Valérie Martel
Coordonnateur de site	Grant Baergen
Responsable Administration	Grant Baergen
Responsable Sécurité-incendie	David Laroche
Responsable Communications	Dyane Fortin
Responsable Sécurité des personnes	Nancy Potvin/Sûreté du Qc
Responsable Services aux personnes sinistrées	Dyane Fortin
Responsable Services techniques	Yves Duperré
Responsable Transports	Yves Duperré

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité en ce _____ jour du mois de _____ 201X.

Copie certifiée conforme,

par : _____ , maire
(nom)

_____ , secrétaire-trésorier
(nom)

ANNEXE 2**AIDE-MÉMOIRE –
TROUSSE D'URGENCE DE BASE**

Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants :

- **Eau potable** — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- **Nourriture non périssable** — provision pour au moins trois jours
- **Ouvre-boîte manuel**
- **Radio à piles** — piles de rechange
- **Lampe de poche** — piles de rechange
- **Trousse de premiers soins** — bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques
- **Articles pour l'hygiène** — brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures de plastique
- **Couvertures**
- **Argent comptant et monnaie**
- **Jeu de clés pour la voiture et la maison**
- **Sifflet** — pour signaler votre présence aux secouristes
- **Chandelles**
- **Briquet et/ou allumettes**
- **Couteau de poche multifonctionnel**
- **Masques antipoussières** — pour filtrer l'air contaminé
- **Papiers personnels importants** — Photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et la liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Pensez aussi à inclure les articles pour

- **vosre famille** : médicaments, équipement médical, nourriture spéciale
- **bébé**s : lait maternisé, couches jetables, biberons
- **animaux domestiques** : nourriture, médicaments, accessoires

GARDEZ CES TROUSSES DANS UN LIEU ACCESSIBLE

ANNEXE 4**EXEMPLE D'ASPECTS À CONSIDÉRER
LORS D'UNE ÉVACUATION DE LA POPULATION****Avant de prendre la décision d'évacuer**

- Les **spécialistes** ont-ils été consultés (santé publique, environnement, industrie, organisme spécialisé)?
- Y a-t-il menace à l'intégrité des personnes?
- D'autres mesures ont-elles été explorées (mise à l'abri)? S'agit-il du dernier recours?
- L'évacuation peut-elle se faire dans des conditions sécuritaires compte tenu du danger en cause et des caractéristiques de la population (âge, mobilité, nombre), du milieu (moyens de transport, capacité d'accueil, distance, topographie, etc.) et des conditions qui ont cours (météo, moment du jour, saison, etc.).

Lorsqu'il y a décision d'évacuer***Selon le temps disponible au moment d'évacuer :***

- Préparer la stratégie d'évacuation en collaboration avec les autorités policières et les spécialistes en considérant :
 - le temps disponible;
 - le sens de l'évacuation et la distance sécuritaire (vent, nature de la menace, conditions climatiques, relief, etc.);
 - le public visé (secteurs, hôpitaux, établissements d'enseignement, garderies, personnes à mobilité réduite, industrie, etc.);
 - l'itinéraire et les moyens de transport (évacuation par secteurs en tenant compte de la topographie, des routes de sortie, des municipalités d'accueil, des points de contrôle, etc.);
 - les ressources requises (policiers, pompiers, services techniques, autobus, transport adapté, etc.).
- Informer la ou les municipalités d'accueil et s'assurer de :
 - préparer l'aide aux personnes sinistrées;
 - demander l'aide de la Croix-Rouge;
 - aviser les établissements d'accueil et d'hébergement (écoles, hôtels, etc.).

- Informer les citoyens devant être déplacés et la population
 - rencontrer les citoyens devant être déplacés soit lors d'une assemblée (si les circonstances le permettent), soit lors du porte-à-porte, soit aux points de contrôle et les informer :
 - de l'état de la situation;
 - du temps disponible pour évacuer;
 - du ou des modes de transport possibles; de l'itinéraire d'évacuation;
 - des points de rassemblement;
 - des lieux d'accueil et d'enregistrement;
 - des consignes sur les effets personnels et la résidence;
 - des mesures prises à l'égard des clientèles non autonomes;
 - de l'évacuation des animaux domestiques et des animaux de ferme, s'il y a lieu.
- Informer l'ensemble de la population et les médias;
- Aviser la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP et les organismes concernés (CSSS , hôpitaux, établissements d'enseignement, garderies, etc.);
- Procéder à l'évacuation dans des conditions sécuritaires;
- S'assurer que les services aux personnes sinistrées sont mobilisés afin d'inscrire les personnes déplacées;
- Assurer la surveillance du secteur évacué;
- Au retour, lorsque les lieux sont sécuritaires :
 - s'assurer du rétablissement des services de base;
 - établir un plan de réintégration graduelle.

ANNEXE 5

FICHE D'INSCRIPTION DES ÉVACUÉS

Chef de famille : _____

Conjoint(e) : _____

Adresse permanente : _____

_____ Téléphone : _____

Composition familiale : Adultes : _____ Enfants : _____

NOM	SEXE	ÂGE	REMARQUES

Coordonnées au travail

Employeur

Téléphone

Chef de famille : _____

Conjoint(e) : _____

Lieu d'hébergement

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Complément d'information (médicaments, soins spéciaux requis, personne à aviser)

Signature : _____

Date : _____

ANNEXE 6**LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES**

ADRLSSS	Agence de développement des réseaux locaux de santé et services sociaux
CANUTEC	Centre canadien d'urgence transport
CLSC	Centre local des services communautaires
COG	Centre des opérations gouvernementales
COUS	Centre des opérations d'urgence sur le site
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
DO	Direction des opérations
DSP	Direction de la santé publique
GRC	Gendarmerie royale du Canada
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMSC	Organisation municipale de la sécurité civile
SQ	Sûreté du Québec
SQc	Services Québec

ANNEXE 7

GLOSSAIRE

Aléa : Phénomène, manifestation physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement (chaque aléa est entre autres caractérisé en un point donné, par une probabilité d'occurrence et une intensité données).

Alerte : Avertissement émis lors d'un sinistre réel ou imminent qui informe les intervenants sur l'état de la situation et les invite à se tenir prêt à intervenir.

Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) : Lieu où s'exercent la coordination des activités et le soutien aux intervenants. Établi en zone froide dans le périmètre des opérations, le COUS est sous la responsabilité du coordonnateur de site.

Centre de coordination municipal : Lieu à partir duquel le coordonnateur municipal de la sécurité civile fournit le soutien aux opérations en cours sur le terrain et s'assure de la gestion globale de l'événement sur le territoire municipal. Ce lieu peut parfois être appelé centre de coordination des mesures d'urgence.

Comité municipal de sécurité civile : Comité mandaté par la municipalité pour planifier la sécurité civile sur son territoire.

Concertation : Action d'associer sous forme de contacts et de consultations préalables les organisations concernées.

Coordination : Action tendant à accorder, à conjuguer et à rationaliser l'activité d'autorités ou de services différents poursuivant des objectifs communs.

Coordonnateur municipal de la sécurité civile : Personne désignée par le conseil municipal pour exercer le leadership au sein de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) afin de favoriser la concertation stratégique entre les divers intervenants municipaux. Il constitue le lien direct entre les différents services municipaux, le site et les autorités municipales. Il peut également faire le relais avec le palier gouvernemental régional.

Coordonnateur de site : Ressource désignée par le coordonnateur municipal de la sécurité civile ayant pour mandat d'assurer la coordination des interventions se déroulant dans le périmètre d'opération sur les lieux d'un sinistre.

DGSCSI : Direction générale du ministère de la Sécurité publique chargée, entre autres, de soutenir les activités de prévention des sinistres, de coordonner les ressources gouvernementales lorsqu'elles sont requises et d'assister les municipalités lors d'un sinistre.

DRSCSI : Structure régionale de la DGSCSI; il y a sept directions régionales au Québec.

Évacuation : Action par laquelle une ou des personnes quittent les lieux qu'elles occupent pour se soustraire à un danger réel ou appréhendé.

Intervenant : Personne, service d'urgence ou organisme qui joue un rôle particulier lors d'un sinistre.

Intervention : Ensemble des mesures prises immédiatement avant , pendant ou immédiatement après un sinistre pour protéger les personnes, assurer leurs besoins essentiels et sauvegarder les biens et l'environnement.

Mécanisme de concertation et de coordination : Approche privilégiée de gestion en présence d'organisations possédant des cultures et des modes de fonctionnement différents. Ce mécanisme se caractérise par la mise en commun des expertises, des responsabilités et des ressources ainsi que par la notion d'échange et de consensus en vue d'une action concertée entre les parties. Pour réaliser cette concertation, des comités appelés « organisations de sécurité civile » sont mis en place aux divers paliers décisionnels.

Missions (Champs d'intervention) : La notion de « mission » est de plus en plus utilisée dans le milieu municipal pour désigner les réponses à des besoins qui sont sous la responsabilité de la municipalité. Le Plan national de sécurité civile fait également référence à cette notion pour désigner la réponse gouvernementale à des besoins exprimés par une collectivité sinistrée.

Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) : Adaptation de l'organisation municipale afin de coordonner et de mettre en oeuvre les interventions nécessaires lors d'un sinistre.

Plan de sécurité civile : Résultat écrit de la démarche de planification qui prévoit les moyens mis en oeuvre dans les quatre dimensions de la sécurité civile, à savoir « prévention », « préparation », « intervention » et « rétablissement », pour préserver la vie et la santé des personnes, leur apporter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets d'un sinistre.

Préparation : Ensemble des activités et des mesures destinées à renforcer les capacités de réponse aux sinistres.

Prévention : Ensemble des mesures établies sur une base permanente, qui concourent à éliminer les risques, à réduire les probabilités d'occurrence des aléas ou à atténuer leurs effets potentiels.

Rétablissement : Ensemble des décisions et des mesures prises à la suite d'un sinistre pour restaurer les conditions sociales, économiques, physiques et environnementales de la collectivité et réduire les risques de sinistre.

Risque : Combinaison de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pouvant en résulter sur les éléments vulnérables d'un milieu donné.

Sécurité civile : Ensemble des actions et des moyens mis en place à tous les niveaux de la société dans le but de connaître les risques, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas, d'atténuer leurs effets potentiels ou, pendant et après un sinistre, de limiter les conséquences néfastes sur le milieu .

Sinistre : Événement qui cause de graves préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens et qui exige de la collectivité affectée des mesures inhabituelles.

Vulnérabilité : Condition résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux qui prédispose les éléments exposés à la manifestation d'un aléa à subir des préjudices ou des dommages.

ANNEXE 8**AUTRES ÉLÉMENTS DE LA PRÉPARATION GÉNÉRALE**

La préparation consignée dans ce plan porte sur les éléments prioritaires pour faire face aux sinistres. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant le développement d'une préparation générale plus complète pour faire face aux conséquences et aux besoins générés par la plupart des sinistres.

Les éléments présents dans la première phase du plan de sécurité civile portent principalement sur les structures et les modalités d'organisation de la réponse aux sinistres. Les autres volets de la préparation aux sinistres n'y sont pas traités ou ne le sont que sommairement. Ainsi, la municipalité est appelée à développer plus amplement ces autres volets, notamment :

- les modes et procédures d'alerte et de mobilisation destinées aux intervenants et à la population;
- les mesures générales de protection et de secours comprenant notamment les procédures d'évacuation et de mise à l'abri;
- les services aux personnes sinistrées;
- les modes et mécanismes d'information publique lui permettant de gérer les médias et de communiquer avec ses citoyens;
- les mesures visant à maintenir les services essentiels et à favoriser le rétablissement après sinistre;
- les mesures destinées à assurer la fonctionnalité, le suivi et la révision de la préparation établie incluant notamment la formation et les exercices.

Pour ce faire, la municipalité compte sur le soutien du ministère de la Sécurité publique pour la conseiller dans l'élaboration de ces mesures que ce soit par l'entremise de ses guides ou de ses conseillers.

ANNEXE 9**AUTRES ÉLÉMENTS DE LA CONNAISSANCE DES RISQUES**

La connaissance des risques constitue un élément-clé autour duquel s'articulent la plupart des actions en sécurité civile. Dans le cadre de la préparation, la connaissance des risques permet de mieux identifier les sinistres qui sont susceptibles de survenir sur le territoire de la municipalité ainsi que les conséquences potentielles d'un tel événement. Elle permet donc d'éclairer la détermination des mesures à mettre en place pour répondre adéquatement aux sinistres. Tout comme pour la préparation, le développement de la connaissance des risques s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à accroître et à mettre à jour notre savoir.

Les éléments de connaissance des risques décrits dans ce plan portent sur les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire. La municipalité est appelée à étoffer ses connaissances, notamment par :

- la réalisation d'un historique des sinistres survenus sur le territoire;
- l'inventaire des populations exposées aux aléas identifiés;
- l'inventaire des réseaux, infrastructures, bâtiments et milieux naturels exposés aux aléas;
- la cartographie des éléments exposés aux aléas;
- l'étude des conséquences d'une défaillance des systèmes essentiels.